



Brandford, Brunswick et Jeantet sur l'OPAS de JMB Energie sur Aérowatt

Le producteur français d'électricité à partir d'énergies renouvelables **JMB Energie** a déposé, le 20 février dernier, une offre publique d'achat simplifiée (OPAS) en vue de racheter le solde du capital de son concurrent également spécialisé dans le secteur des énergies renouvelables, **Aérowatt**, dont il était déjà l'actionnaire majoritaire à hauteur de

60,09 %. Le projet d'achat prévoit un prix de 18 euros par action **Aérowatt**, payable exclusivement en numéraire. **JMBE** a en outre indiqué avoir l'intention de mettre en œuvre un retrait obligatoire, dès la clôture de l'OPAS ou dans un délai de trois mois à l'issue de sa clôture, sur les actions non présentées à l'OPAS si celles-ci ne représentent pas plus de 5 % du capital

ou des droits de vote de la société.

Brandford Griffith conseille **JMB Energie** avec **Jérôme Brosset**, associé, **Nicolas Cuntz** et **Quentin Lagier**.

De son côté, **Aérowatt** est représenté par **Brunswick Société d'Avocats** avec **Samuel Pallotto**, associé, et **Aurélien Diday**, ainsi que par **JeantetAssociés** avec **Frank Martin-Laprade**, associé. ■